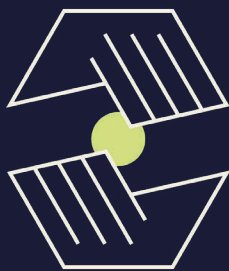


2021



Commission
fédérale
de Médiation

Rapport d'activités



Contenu

Avant-propos	4
Voici, la CFM	5
Notre mission légale	6
Notre organisation	7
Nos membres en 2025	8
Les commissions au travail	9
Commission Agrément	9
Commission Formation	12
Commission Déontologie	13
Commission spéciale Construction	14
Commission spéciale Jeunesse & Médiation	16
Les médiateurs agréés	18
En un coup d'œil	18
Baromètre de la médiation	19
Mois de la Médiation	20
Initiatives locales	21
Semaine de la Médiation	24
Charte MARC	31
20 ans de médiation, 1 an de célébration	35
Médiation transfrontalière	38
En bref	42

Avant-propos

L'année 2025 fut une année particulière pour la Commission fédérale de Médiation. Vingt ans après sa création, nous nous remémorons non seulement une histoire riche, mais nous nous tournons surtout vers l'avenir : vers la poursuite de l'intégration et le renforcement de la médiation en tant qu'alternative à part entière aux procédures judiciaires.

Cette année, le Mois de la Médiation a constitué un événement majeur. Avec plus de 150 initiatives dans tout le pays, nous avons rendu la médiation visible à un large public pendant un mois entier. La journée centrale a permis de réfléchir à l'évolution de la Commission et de débattre de l'avenir de la médiation, en mettant l'accent sur l'impact et le potentiel de l'intelligence artificielle.

En 2025, nous avons également lancé la Charte MARC. Par cette initiative, nous souhaitons sensibiliser les entreprises aux formes alternatives de résolution des conflits et encourager activement leur utilisation. La Charte s'inscrit dans notre ambition plus large de rendre la médiation plus accessible et plus reconnaissable.

Nous avons également participé à de nombreux événements organisés cette année à l'occasion de cet anniversaire, mais aussi celui de la loi sur la médiation. Ces rencontres ont été l'occasion d'écouter les expériences, les idées et les préoccupations des médiateurs et d'autres acteurs sur le terrain. Ce dialogue

reste essentiel pour continuer à améliorer nos services et à les aligner sur la pratique.

Ce rapport d'activités donne un aperçu d'une année au cours de laquelle la Commission est restée activement engagée en faveur de la qualité, de l'innovation et de la coopération. En lisant ce rapport, vous en saurez plus sur le baromètre de la médiation, auquel ont participé quelque 1000 médiateurs agréés, sur les travaux des commissions permanentes qui veillent à la qualité de la profession et sur les commissions spéciales qui continuent à promouvoir la médiation dans leur secteur par des initiatives novatrices.

La Commission fédérale de Médiation continue d'avancer. Dans ce rapport, nous vous invitons à vous joindre à nous pour passer en revue cette année 2025 et continuer à construire l'avenir de la médiation.

Peter Coene

Président
Commission fédérale de Médiation



Voici, la CFM

La Commission fédérale de Médiation est l'ambassadrice de la médiation, tant en Belgique qu'au-delà des frontières nationales. Nous croyons au pouvoir du dialogue pour résoudre les conflits et rétablir l'harmonie. C'est une manière rapide, simple et économique, mais surtout humaine, de résoudre les conflits. En tant qu'ambassadrice de la médiation, nous nous engageons à soutenir, réglementer et contrôler cette dernière. Nous visons ainsi à garantir la qualité de la médiation et des médiateurs agréés. En assumant un rôle de leadership dans la promotion et la diffusion de la médiation, nous veillons à rendre celle-ci accessible à toutes et tous. Nous voulons ainsi être une source d'inspiration quant à la manière dont la médiation peut contribuer à une société harmonieuse.

Notre vision

Moyennant la médiation, de nombreux conflits sont résolus à l'amiable. Les parties impliquées élaborent elles-mêmes une solution durable dans le cadre de connexion et d'ouverture.

Notre mission

Nous sommes le point de contact belge dans le monde de la médiation (tel que défini à l'art. 1723/1 du Code judiciaire). En vertu de notre mandat (défini à l'art. 1727 §2 du Code judiciaire), nous non seulement organisons et contrôlons la profession de médiateur agréé. Nous veillons également à ce que la médiation soit connue, accessible et de haute qualité grâce à notre rôle prépondérant dans les partenariats et le réseau de médiation.

Notre mission légale

1 Agréer les organes de formation des médiateurs et les formations qu'ils organisent ou retirer cet agrément.

2 Déterminer les programmes minimaux de formation théorique et pratique devant être suivis ainsi que les évaluations en vue de la délivrance d'un agrément et la procédure d'agrément.

3 Agréer les médiateurs en fonction des domaines particuliers de pratique de la médiation.

4 Décider de l'inscription sur la liste des médiateurs établis dans un pays membre ou non membre de l'Union européenne, qui ont été agréés par une instance habilitée à cet effet dans ce pays.

5 Établir un code de déontologie.

6 Traiter les plaintes à l'encontre des médiateurs ou des organismes qui dispensent les formations, donner des avis en cas de contestation des honoraires des médiateurs et imposer des sanctions à l'encontre des médiateurs qui ne satisferaient plus aux conditions prévues à l'article 1726 ou aux dispositions du code de déontologie établi par la Commission.

7 Publier périodiquement au Moniteur belge l'ensemble des décisions réglementaires de la Commission.

8 Déterminer la procédure de sanction à l'égard des médiateurs.

9 Rendre des avis motivés au ministre de la Justice sur les conditions auxquelles une association de médiateurs doit répondre pour pouvoir être représentative.

10 Dresser et diffuser la liste des médiateurs auprès des cours et tribunaux, des autorités fédérales, communautaires et régionales et des pouvoirs locaux.

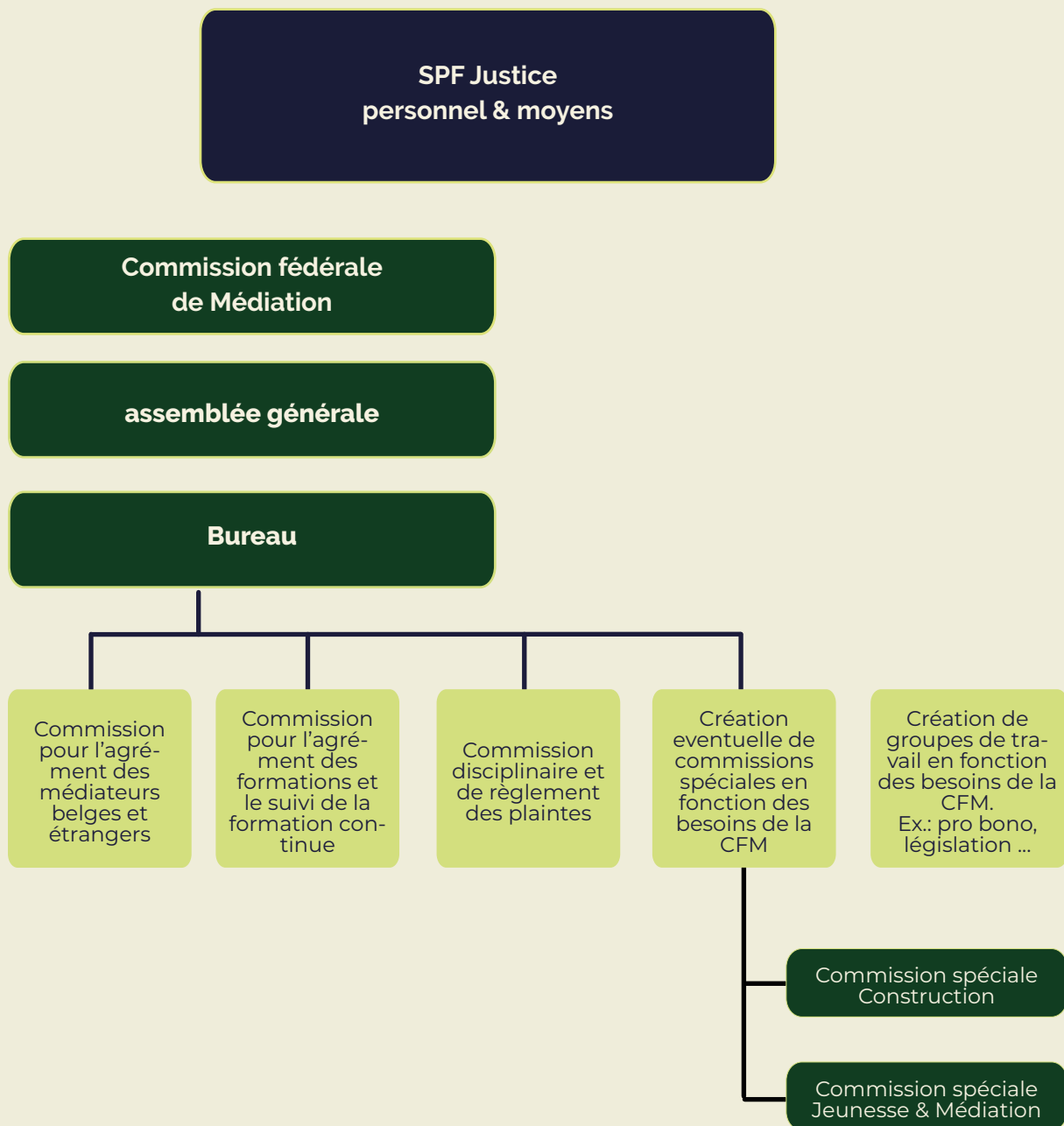
11 Informer le public des possibilités offertes par la médiation.

12 Prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir le bon exercice de la médiation, et en particulier examiner et soutenir de nouvelles méthodes et pratiques de médiation et d'autres modes de résolution des litiges.

13 Rédiger et publier, sur son site internet, un rapport annuel portant sur l'exécution de ses missions légales comme prévu à l'article 1727/1, alinéa 5.

14 Veiller à la bonne organisation de son Bureau et de ses commissions.

Notre organisation



Nos membres en 2025

Bureau

Virginie Luise
Benoît Le Maire (vice-président)
Olivier Moreno Rodriguez
Philippe Lambilliotte
Johannes Seel
Bénédicte Van Maele
Laurent Tonnus
Wendy Falque
Dirk De Meulemeester
Bénédicte De Vuyst
Peter Coene (président)
Sabine Coppens
Marco Schoups
Axel De Schrijver
Anelore Bruneel
Bart Plevoets (secrétaire)
Sofie De Meulenaere
Alexandre Martens

Commission pour l'agrément des médiateurs belges et étrangers

Virginie Luise (présidente)
Anelore Bruneel (vice-présidente)
Lidia Terrasi
Hilde Celeste De Jonge
Maria Casado Garcia-Hirschfeld
Erik Van Wellen
Clémentine Caillet
An Billen

Commission pour l'agrément des formations et le suivi de la formation continue

Bénédicte De Vuyst (présidente)
Benoît Le Maire (vice-président)
Joëlle Timmermans
Julie Tilman
Renaat Hoop
Joëlle Troeder
Sophie Bornstein

Commission disciplinaire et de traitement des plaintes

Dirk De Meulemeester (président)
Laurent Tonnus (vice-président)
Pierre Motyl
Dominique Aarts
Ivan Verougstraete
Sabine De Bauw
Michel Forges
Maria Leentje Hozee

Commission spéciale Construction

Bart Plevoets (président)
Jean-Pierre Rammant
Griet Lievois
Erik Van Wellen
Thomas Braun
Marco Schoups
Pierre Henry
Helga Van Peer
Alexia Faes

Commission spéciale Jeunesse & Médiation

Kristoff Simons (président)
Virginie Luise (vice-présidente)
Anelore Bruneel
Johannes Seel
Sabine Coppens
Renaat Hoop
Peter Coene

Équipe CFM

Barbara Gayse
Marie-Sophie Josten
Angélique Legros
Robin De Visscher
Guillaume Libioulle
Owen Verkin
Edith Janssens
Alison Osakwe (jusqu'à juin 2025)
Manon Vincent (d'août à décembre 2025)

Les commissions au travail

Commission Agrément

La Commission Agrément est responsable de l'agrément des médiateurs belges et inscrit des médiateurs de l'UE établis à l'étranger qui ont reçu un agrément de l'autorité compétente de leur pays.

Les membres analysent les dossiers de personnes qui demandent un agrément, en vérifiant si elles remplissent les conditions : ont-elles suivi une formation ? Quelle est leur motivation pour l'activité de médiation ? Leur assurance est-elle en règle ? En outre, le projet professionnel en tant que médiateur et l'engagement du candidat sur le plan du respect de l'éthique et de la formation continue sont également évalués.

À partir du moment où la Commission accorde un agrément à un médiateur, elle examine son dossier de formation permanente. Les médiateurs doivent déposer ce dossier tous les deux ans. Lors de l'évaluation, une attention particulière est prêtée à la pertinence des formations suivies pour renforcer les compétences en matière de médiation ; les formations doivent permettre aux médiateurs d'étendre leurs connaissances au-delà des limites de leur profession initiale.

Lorsqu'un dossier contient des forma-

tions agréées par la CFM, une procédure simplifiée est possible pour ces formations. Pour toutes les autres formations, la Commission analyse leur programme et elle leur accorde un agrément de formation permanente pour autant que le contenu soit en rapport avec le travail du médiateur : actualités juridiques, développement des aptitudes d'écoute et de gestion des tensions, outils de communication...

En 2025, la Commission a introduit de nouveaux formulaires de demande et de maintien d'agrément, plus lisibles et plus faciles à remplir. Cela rendra la procédure plus agréable, tant pour les médiateurs que pour la Commission.

Dans l'exécution de sa mission, la Commission garantit la qualité professionnelle du médiateur et le développement d'une pratique commune de la médiation. Enfin, elle entend souligner la pertinence des supervisions et interventions, parallèlement aux formations traditionnelles pour médiateurs.

Un grand merci à

Virginie Luise,

Commission Agrément,
pour sa contribution.





La formation permanente Une mission titanesque

Avez-vous introduit votre dossier de formation permanente en tant que médiateur agréé? Il a certainement dû passer sur le bureau d'Angélique Legros qui, au sein du secrétariat, assure le suivi de la formation permanente des médiateurs. Ce qui semble être une formalité administrative pour beaucoup est pour elle un processus minutieux qui se répète tous les deux ans. Comment traite-t-elle les dossiers et pourquoi la période autour de la date limite est-elle toujours aussi intense? Angélique l'explique volontiers.

«L'essentiel de mon temps est consacré au traitement des dossiers de formation permanente», explique Angélique. «Chaque médiateur doit démontrer tous les deux ans qu'il a suivi suffisamment de formations. Cela signifie que je vérifie soigneusement chaque dossier, que je le complète si nécessaire et que je le prépare pour la Commission Agrément. Dans la pratique, la plupart des dossiers arrivent souvent à peu près à la même période, ce qui fait que le traitement de tous les dossiers dans les délais impartis est un travail assez intensif».

En 2025, 2236 médiateurs étaient en règle jusqu'au 31 janvier 2027. «Quatre

d'entre eux ont même déjà clôturé leur prochaine période, ce qui est vraiment exceptionnel», ajoute-t-elle. «Mais j'ai également dû malheureusement envoyer un avis de radiation à 211 médiateurs francophones et 252 médiateurs néerlandophones. Leurs dossiers étaient manquants ou incomplets. Cela reste la partie la plus difficile de mon travail».

Comment se déroule exactement le traitement d'un dossier de ce genre? Angélique l'explique pas à pas. «Un dossier nous parvient par courrier électronique ou par la poste. Nous préférons le courrier électronique et nous n'accepterons bientôt plus le courrier postal. Je vérifie d'abord que le formulaire est correctement rempli et que les formations correspondent aux attestations. Si les formations ne sont pas agréées par la CFM, je dois également vérifier les programmes, le contenu ou d'autres documents justificatifs. Il y a parfois des attestations d'encadrement de stagiaires ou des attestations d'enseignement. Mon travail consiste à vérifier que tout est correct».

Si un dossier n'est pas complet, il n'est pas transmis à la Commission Agrément. «Ensuite, j'envoie un courriel au médiateur pour lui indiquer ce qui manque. Ce n'est que lorsque tout est en ordre que j'enregistre le dossier sur notre serveur. Il est ensuite transmis à la Commission, qui se réunit tous les mois. Les dossiers comportant au moins 18 heures de formation agréée peuvent être envoyés directement aux membres. D'autres dossiers sont examinés individuellement par un des membres, qui évalue si les formations non agréées sont tou-

jours pertinentes pour la pratique de la médiation».

Une dernière étape suit l'approbation de la Commission pour l'agrément. «Le Bureau doit tout valider définitivement. Cela se fait également tous les mois. Une fois qu'ils sont d'accord, j'envoie une confirmation au médiateur et nous constituons le dossier pour la période suivante».

Comme elle constate des pics de charge de travail à chaque cycle, Angélique partage volontiers quelques conseils : «N'attendez pas le jour de la date limite pour nous envoyer votre dossier. Dès que vous avez atteint les 18 heures de formation, vous pouvez déjà le soumettre. Cela fait une énorme différence. En outre, remplissez clairement le formulaire et vérifiez que votre attestation mentionne bien que la formation est agréée. Si ce n'est pas le cas, il faut ajouter des documents supplémentaires et une motivation».



Je suis heureuse que les médiateurs soient si impliqués, mais un dossier de 18 heures de formation permanente est déjà assez.

Elle ajoute ensuite avec un sourire : «Je suis heureuse que les médiateurs soient si impliqués, mais je n'ai vraiment pas besoin d'une liste de centaines d'heures de formation. Avec 18 heures, je suis déjà satisfaite. Ce qui compte, ce sont les

bons éléments : 18 heures de formation, plus éventuellement 6 heures d'interou de supervision, 6 heures d'enseignement ou de publication sur la médiation et 6 heures de supervision d'un stagiaire. Ce qui n'est pas pris en considération : la lecture de livres, les réunions internes, les séances de coaching ou tout simplement beaucoup de pratique de la médiation».

«C'est beaucoup de travail» conclut-elle, «mais heureusement, à partir de 2026, je serai aidée par mon collègue Robin, qui traitera les dossiers néerlandophones. Nous allons également revoir le système pour le rendre encore plus efficace et plus rapide. Une part importante de cet effort repose sur la poursuite de la numérisation et de l'automatisation du processus. C'est vraiment un travail titanesque, mais j'aime le faire parce qu'il nous aide tous à aller de l'avant. En fin de compte, il s'agit de maintenir la qualité de la médiation à un niveau élevé.»

Quelques conseils d'Angélique



Commission Formation

231. C'est le nombre de formations et de formations permanentes pour lesquelles la Commission pour l'agrément des formations et le suivi de la formation continue a octroyé un agrément.

La Commission se réunit tous les mois pour examiner les demandes reçues. L'évaluation se fait toujours dans un cadre défini; par exemple, la formation doit toujours être liée à la médiation et les instances de formation doivent prévoir les mêmes pauses déjeuner et café dans les heures proposées.

Pour la Commission Formation, l'année 2025 a été placée sous le signe du renouveau. Pour suivre l'évolution du paysage de la formation, le règlement contenant les conditions et la procédure d'agrément des formations devait être rafraîchi. Parallèlement, la Commission a remanié tous les formulaires de demande d'agrément pour les formations. La rubrique FAQ a également été retravaillée afin d'améliorer encore les servi-

ces de la Commission.

Comment les centres de formation peuvent-ils commencer à appliquer les changements? La Commission s'est fait un plaisir de le leur expliquer le 16 mai lors de la journée de rencontre annuelle à Bruxelles. 25 représentants francophones et 17 représentants néerlandophones des centres de formation ont répondu à l'invitation, soit une augmentation par rapport à l'édition précédente. Ce jour-là, ils ont non seulement eu l'occasion de poser toutes leurs questions à la Commission, mais aussi de mieux se connaître et d'échanger leurs expériences.

Non seulement les centres de formation ont appris à mieux se connaître en 2025, mais les membres de la Commission ont eux-mêmes appris à mieux se connaître. En organisant deux réunions « en live » sous forme d'auberge espagnole, les membres ont pu renforcer la confiance mutuelle, créer une atmosphère plus



Réunion des centres de formation à Bruxelles
16 mai 2025

détendue et développer une meilleure écoute, notamment lorsque les points de vue divergeaient. Le groupe a également accueilli deux nouveaux membres.

À l'avenir, la Commission Formation continuera à se concentrer sur le lien entre les formations et la médiation. Parallèlement, elle revoit l'évaluation des réunions qui ne sont pas purement formatives, telles que les tables rondes interactives entre médiateurs de différentes professions. En effet, ces initiatives peuvent être une source d'inspira-

tion; les participants peuvent apprendre les uns des autres, ce qui peut être utile pour la formation au métier de médiateur. Enfin, la Commission continue d'évaluer scrupuleusement chaque demande au cas par cas afin d'octroyer les agréments de manière équitable.

Un grand merci à

Bénédicte De Vuyst,

Commission Formation,
pour sa contribution.



Commission Déontologie

En 2025, la Commission Déontologie a traité neuf plaintes déposées en néerlandais et quatre plaintes déposées en français. De plus, elle a rédigé 18 avis en réponse à des questions qui lui avaient été adressées sur la déontologie de la profession. Les thèmes abordés étaient notamment l'impartialité et la neutralité, la nature volontaire du processus de médiation, la région dans laquelle un médiateur est compétent, les messages publicitaires de médiateurs, le premier contact avec l'une des parties et la confidentialité. Outre le traitement des plaintes et les avis, la Commission a apporté quelques modifications au règlement de procédure.

Une vue d'ensemble de ces modifications et quelques conclusions générales concernant les avis et les plaintes traitées sont incluses dans le [rapport annuel](#) de la Commission Déontologie. Ce document, que les membres rédigent annuellement pour le cabinet de la ministre de la Justice, peut également con-

stituer pour chaque médiateur agréé un guide complémentaire au code de déontologie, dans le but d'exercer la profession de la manière la plus adéquate possible.

Concernant son fonctionnement, la Commission relève actuellement deux points d'attention. D'une part, elle souhaite simplifier davantage la procédure disciplinaire, pour pouvoir formuler des avis et répondre aux plaintes plus rapidement. Dans le même temps, elle reste attentive au droit au contradictoire dans le second cas. D'autre part, la Commission poursuivra sa réflexion sur d'éventuelles adaptations du code de déontologie, car dans une société en mutation, la profession de médiateur agréé évolue elle aussi constamment.

Un grand merci à

Dirk De Meulemeester,

Commission Déontologie,
pour sa contribution.



Commission spéciale Construction

La Commission spéciale Construction a continué à s'investir en 2025 pour que la médiation et les autres formes de MARC s'ancrent de manière durable dans le secteur de la construction. Sa mission est axée sur la diffusion d'informations, la sensibilisation et la coopération avec ce secteur et les parties prenantes concernées.

Pour accomplir cette mission, la Commission spéciale a participé à plusieurs événements nationaux et internationaux, dont le MIPIM 2025 à Cannes. Elle a pu y nouer des contacts, s'appuyer sur des réseaux existants et expliquer son action. Elle a également organisé plusieurs réunions de concertation avec des représentants d'organisations sectorielles, telles que l'ADEB-VBA et Embuild. Grâce à ces contacts, la Commission cherche à établir une concertation structurelle avec le secteur et à échanger des informations sur les MARC.

VBA et Embuild, en tant qu'associations sectorielles de premier plan pour le secteur de la construction, ont contribué au projet.

En outre, la Commission spéciale Construction a participé activement au Mois de la Médiation. Au cours de la semaine thématique consacrée à la construction et aux pouvoirs publics, la Commission a participé à des activités sur le thème du recours à la médiation dans le contexte de la construction et des pouvoirs publics. Lors de la journée de round-up

sur la construction et les pouvoirs publics du 8 octobre, les personnes intéressées ont pu assister à un panel de discussion sur les préoccupations actuelles et l'évolution de la médiation dans le secteur.

En outre, les membres ont accordé une attention particulière à l'organisation et au fonctionnement de la Commission au cours de l'année écoulée. Elle deviendrait plus structurée, avec une équipe centrale et plusieurs groupes de travail thématiques autour des acteurs de la construction, des acteurs publics, des partenaires de la justice et de l'enseignement supérieur. L'objectif de cette structure est de suivre



La CSC au MIPIM
10 à 14 mars 2025



Un point d'action clé pour la Commission spéciale Construction a été sa contribution à la création et à la publication de la Charte MARC. Les partenaires ADEB-



La CSC chez ADEB-VBA 'Building the Future' 16 juin 2025

les thèmes de manière plus ciblée et plus engagée et de déployer plus largement l'expertise pertinente. Les nombreuses réponses à l'appel à candidatures pour l'équipe centrale et les groupes de travail ont prouvé le grand intérêt et la volonté d'un grand nombre de médiateurs agréés de contribuer à la poursuite du développement de la Commission.

Enfin, une période de transition a été mise à profit pour mettre en œuvre la structure remaniée et poursuivre la professionnalisation du fonctionnement. Dans ce contexte, Bart Plevoets a décidé de remettre son mandat de président aux mains des nouvelles coprésidentes Helga Van Peer et Alexia Faes. La Commission spéciale Construction vise ainsi à assurer la continuité de son fonctionnement afin de poursuivre sa mission au sein de la CFM.

Un grand merci à
Bart Plevoets,
Commission spéciale
Construction,
pour sa contribution.



«La médiation dans le domaine de la construction a le vent en poupe : 85 % des litiges de construction résolus dans les 90 jours »

En mars, en marge du MIPIM, nous avons communiqué quelques résultats du Baromètre de la médiation, plus particulièrement concernant la médiation dans le secteur de la construction. Lisez l'article [ici](#).



Press Alert

Commission spéciale Jeunesse & Médiation

En janvier 2025, Paul Van Tigchelt a approuvé la création d'une nouvelle commission spéciale, qui se pencherait sur la place des jeunes dans le processus de médiation et tenterait de les familiariser avec celle-ci. Nous avons judicieusement baptisé cet organe « Commission spéciale Jeunesse & Médiation ». Rester inactif? Voilà un concept inconnu pour ce groupe.

Premier point à l'ordre du jour : la mise en place d'une structure de travail. Ainsi, outre le noyau de la Commission spéciale, quatre comités de pilotage ont vu le jour, deux néerlandophones et deux francophones. Dans chaque zone linguistique, un comité de pilotage travaillerait sur la jeunesse et la résolution des conflits, et l'autre sur l'éducation et la sensibilisation. Plusieurs candidatures plus tard, les comités de pilotage étaient formés et composés de professionnels désireux de partager leurs idées. En juin, tout le monde s'est réuni pour la première fois à Bruxelles pour faire connaissance et réfléchir ensemble.

Tandis que les comités de pilotage s'efforçaient de recenser les initiatives existantes, le groupe central soutenait déjà

plusieurs projets. Par exemple, le président Kristoff Simons représente la Commission auprès de l'agence Opgroeien dans le cadre des concertations des parties prenantes sur les divorces complexes, et le noyau a déjà eu plusieurs discussions sur une éventuelle coopération avec la VRT. La Commission spéciale fait également partie de la plateforme d'échange sur l'enlèvement international d'enfants par un des parents, un projet de Child Focus. Elle participe également à la plateforme Jeunes et Justice de l'association « Magistratuur en Maatschappij ».

Avec le Musée BELvue de la Fondation Roi Baudouin, elle a travaillé sur deux projets dans le cadre de leur programme éducatif. Dans un jeu de cartes que les élèves pourront utiliser en classe pour se familiariser avec les questions sociales, une partie sur la médiation va prochainement être ajoutée. Le fichier théorique qui l'accompagne donne aux enseignants des explications détaillées pour aborder le thème.

Par ailleurs, les enseignants peuvent découvrir le concept de médiation dans le [podcast BELvue Campus](#) depuis le mois d'octobre. Renaat Hoop et Virginie Luise de la Commission spéciale se sont entretenus avec BELvue pour ex-



Jeunes & Justice



pliquer ce qu'est la médiation, quel est le rôle du médiateur, quels conflits peuvent être résolus par la médiation et ce qu'elle peut représenter pour les jeunes. Au cours des trois derniers mois de 2025, 89 personnes ont déjà écouté l'enregistrement.

Le 6 octobre, lors de la journée consacrée à la famille pendant la Semaine de la Médiation, la Commission spéciale s'est présentée au public. Tous les participants l'ont immédiatement constaté : la nouvelle Commission spéciale débordait d'enthousiasme et se fera sans aucun doute encore beaucoup entendre.

Un grand merci à
Kristoff Simons,
Commission spéciale
Jeunesse & Médiation,
pour sa contribution.



Press Alert



« La médiation, partie intégrante des procédures d'examen ? »

En mai, dans une carte blanche, Peter Coene et Kristoff Simons ont lancé un appel aux établissements d'enseignement pour faire de la médiation un élément fixe des procédures de recours en cas de contestation d'examen. Lisez l'article [ici](#).

Les médiateurs agréés

En un coup d'œil



47,45%
francophone

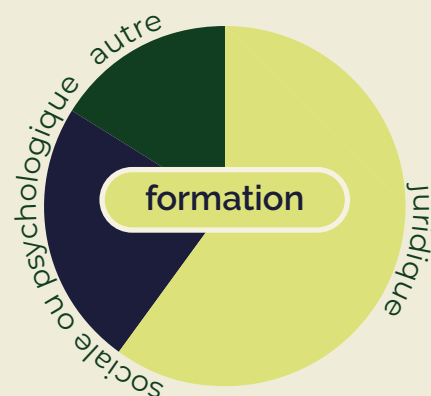
52,57%
néerlandophone

0,13%
allemand

256 nouveaux médiateurs

23%
médiation à temps plein

vs. 15% en 2021



3138
agrément



311
nouvelles demandes d'agrément

Baromètre de la médiation

En février, nous avons à nouveau publié notre Baromètre de la médiation. Environ un millier de médiateurs agréés y ont participé. L'enquête nous donne un aperçu clair de l'état actuel du secteur, ce qui est important pour notre mission : mettre en avant la médiation et comprendre les évolutions et les besoins.

Qui sont les médiateurs agréés ?

Le médiateur d'aujourd'hui allie de solides connaissances théoriques à une grande expérience pratique. 79 % d'entre eux sont titulaires d'un master ou d'un diplôme supérieur. 74 % ont plus de 45 ans, ce qui révèle une large expérience dans le domaine. De plus en plus de médiateurs choisissent de faire de cette activité leur profession principale. En 2021, ce pourcentage s'élevait à 15 % ; en 2025, il s'élève à près de 23 %. Il s'agit d'une étape claire vers une présence plus professionnelle et plus visible de la médiation dans la société.

Des résultats qui renforcent la confiance dans la médiation

Les résultats montrent que la médiation peut faire une différence durable. Dans les affaires civiles et commerciales, 87 % affirment que la communication entre les parties s'est améliorée. Dans les affaires familiales, ce taux est de 83 % et dans les affaires sociales, il atteint même 89 %. Dans la majorité des cas, les parties parviennent à un accord, souvent complet. Le délai d'exécution est également court. Sept affaires civiles sur dix sont réglées dans un délai de 60 jours. Presque toutes les médiations familiales sont clôturées dans un délai de 15 heures. Cela rend la médiation attrayante pour les parties qui recherchent des solutions constructives et viables.

Une appréciation qui montre la voie

67 % des médiateurs pensent que la justice devrait promouvoir plus activement la médiation. Plus de la moitié d'entre eux souhaitent que les techniques de médiation aient leur place dans l'enseignement. C'est un signal clair que la profession est consciente du rôle social de la médiation, mais aussi que des étapes importantes doivent encore être franchies. Près de la moitié des personnes interrogées considèrent l'agrément de la CFM comme un label de qualité qui renforce leur position professionnelle. Cette partie est plus élevée qu'en 2021, ce qui confirme une tendance positive.

Des opportunités pour évoluer

Dans le domaine de la médiation avec les pouvoirs publics, nous comptons aujourd'hui le plus petit groupe de médiateurs actifs. Les scores élevés en matière d'amélioration de l'impact et de la communication montrent qu'il existe de nombreuses possibilités d'évolution dans ce domaine.

Un recueil systématique du feedback et un plus grand recours à la co-médiation peuvent également contribuer à la professionnalisation du métier. Nous voulons saisir ces opportunités et encourager tous les médiateurs agréés à réfléchir activement à de nouveaux systèmes pour mesurer et évaluer les résultats de leur travail.

Mois de la Médiation

Mois de la Médiation
2025
15 septembre - 10 octobre 2025

La CFM s'est dotée d'une nouvelle vitrine et un tel anniversaire s'accompagne d'une célébration. Chaque année, nous mettons la médiation à l'honneur pendant une semaine entière, mais pour célébrer cet anniversaire, la médiation a pu occuper le devant de la scène pendant un mois entier. Pendant quatre semaines, les médiateurs et autres professionnels ont pu suivre des formations, des séances de sensibilisation et des ateliers sur les MARC.

Initiatives locales

Tout d'abord, les initiatives des organisateurs locaux ont été mises à l'honneur. Trois semaines thématiques, près de 150 événements. Et cela à travers toute la Belgique. Ceux qui voulaient en savoir plus sur la médiation se trouvaient certainement au bon endroit; il y en avait pour tous les goûts dans ce vaste programme.

Semaine de la médiation familiale

La première semaine thématique a également été immédiatement la plus chargée. Les médiateurs familiaux, qui constituent toujours le groupe le plus important, peuvent suivre des formations sur différents sujets.

Quelques observations des organisateurs :



Des médiateurs, mais aussi des enseignants, des directeurs d'école, des fonctionnaires et des avocats, entre autres, ont participé à nos sessions.

●
Camille Piérart
Trialogues

Une idée a clairement émergé lors de notre conférence : tout le monde souhaite collaborer de manière pluridisciplinaire et interprofessionnelle.

●
Michel Looyens
Uw Bemiddelaars



Semaine des entreprises et des RH

La deuxième semaine thématique constituait une belle offre pour tout ce qui se rapporte aux conflits dans et entre les entreprises.

Les organisateurs étaient satisfaits :



Le thème de notre session a donné lieu à une rencontre dynamique. Le thème a suscité de nombreuses interactions entre les 48 participants.

Marie-Amélie Jaillot
Neo-RH

Les participants ont jugé notre session intéressante, enrichissante, instructive et concrète. Nous allons donc essayer d'intégrer ce type d'atelier de manière structurée dans notre organisation.

Nathalie Lambrecht
MC sociale



Sous les projecteurs

Meet & Greet à Gand

Le vendredi 26 septembre, le palais de justice de Gand a ouvert ses portes pour une rencontre entre médiateurs et magistrats. En collaboration avec la cour d'appel de Gand et le tribunal de première instance de Flandre orientale, nous avons proposé aux magistrats et aux médiateurs une plateforme pour nouer des contacts et poser leurs questions les plus urgentes à l'autre profession. Les tribunaux qui souhaitent organiser une rencontre avec les médiateurs peuvent contacter communication.cfm-fbc@just.fgov.be.



Semaine de la construction et des pouvoirs publics

La troisième semaine thématique couvrait toutes les initiatives relatives à la médiation dans le secteur de la construction et celui des pouvoirs publics. Ces domaines de niche bénéficient d'un soutien croissant, et nous nous réjouissons de suivre leur croissance de près.



Semaine de la Médiation

Pendant la Semaine de la Médiation, du 6 au 10 octobre, la CFM a proposé un programme varié. Que retenons-nous des semaines thématiques? Pour répondre à cette question, nous avons organisé des round-ups autour des différents thèmes.

Le lundi 6 octobre, nous avons donné le coup d'envoi de la Semaine de la Médiation en organisant deux round-ups sur la médiation familiale. C'est la Commission spéciale Jeunesse & Médiation qui a pris les rênes et qui a profité de l'occasion pour se présenter aux participants. Résultat : deux sessions interactives sur différents thèmes, dont la médiation dans l'enseignement, la médiation pro bono et le point de vue des jeunes sur le thème de la médiation.

Intervenants

Anelore Bruneel, Jordi Besemer, Nadine Cheramy-Bien, Peter Coene, Sabine Coppens, Renaat Hoop, Karine Huet, Virginie Luise, Jochem Mariën, Johannes Seel, Florence van de Putte



Le round-up entreprises et RH du mardi 7 octobre s'est inscrit dans la continuité de la journée des entreprises de la Semaine de la Médiation 2024. Le monde de l'entreprise avait besoin d'outils pratiques pour se lancer dans la médiation. Au cours de la table ronde, nous avons écouté des médiateurs agréés ainsi que des juristes d'entreprise et des entrepreneurs. Leurs différents points de vue ont permis de dresser un tableau clair des pistes possibles pour lancer la médiation au sein des entreprises. Pour aider les entrepreneurs et les juristes d'entreprise à s'engager dans cette voie, nous avons élaboré une check-list reprenant toutes les étapes et les éléments nécessaires pour entamer une médiation.

Intervenants

Theo De Beir, Vanessa Depoortere, Vera Desauw, Julie Dutoir, Michel Forges, Gérard Kuyper, Michel Looyens, Antonia Manchinu, Olivier Moreno, Elke Van Overwaele, Ethienne Vauthier, Tom Wijnant

Le 8 octobre, le round-up sur la médiation dans le secteur de la construction et celui des pouvoirs publics a été l'occasion de réfléchir ensemble au rôle de la médiation dans un secteur confronté quotidiennement à des collaborations complexes et à des intérêts divergents. Les sessions ont permis d'aborder des exemples inspirants, des défis et des perspectives d'avenir.

Intervenants

Gaël Cruysmans, Paul Dhaeyer, Pierre Henry, Bin-Na Jeong, Marc Kiss, Bart Plevoets, Jan Severyns, Helga Van Peer, Jérôme Verdussen



Pour clôturer le Mois de la Médiation, notre regard s'est tourné vers nos partenaires institutionnels européens avec la Journée européenne du 10 octobre. Nos membres Sophie Bornstein et Philippe Lambilliotte ont réuni des médiateurs

de la Commission européenne, du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, du SEAE, et de l'OCDE. Le résultat a été une plongée fascinante dans la réalité institutionnelle de la médiation, avec des points de vue différents sur les défis communs et les solutions innovantes. Nous avons clôturé sous la houlette de la médiatrice Marie-Anne Bastin et la cheffe d'équipe de la CFM, Barbara Gayse, accompagnées de nos partenaires issus de pays limitrophes, à savoir les Pays-Bas, le Luxembourg et la France. Nous avons appris à connaître les pratiques nationales des uns et des autres, les évolutions réglementaires et les défis auxquels nous sommes tous confrontés.





Journée centrale

Les lecteurs attentifs noteront que nous avons omis d'aborder un jour. Le point culminant. La grande fête. Il s'agit ni plus ni moins que de la journée centrale du Mois de la Médiation. Le jeudi 9 octobre, près de 200 médiateurs agréés et autres professionnels se sont réunis à la FEB à Bruxelles pour un programme chargé.

2005-2025

Où cela a-t-il commencé il y a 20 ans ? Le président Peter Coene nous a ramenés en 2005, au début de la médiation agréée en Belgique. D'une petite commission, destinée uniquement à agréer les médiateurs et les organismes de formation, nous sommes devenus l'ambassadeur de la médiation en Belgique. Le chemin jusqu'ici, balisé par les différents changements législatifs, n'a pas été facile. De nombreuses évolutions et de vastes transformations nous ont amenés là où nous sommes aujourd'hui. Le thème de cette édition de la Semaine de la Médiation, «l'année du serpent», trouve son origine dans ce contexte d'évolution et de transformation.



Quelle idée que de célébrer notre anniversaire sur le thème du serpent !

Lorsque le groupe de travail s'est réuni pour la Semaine de la Médiation en janvier 2025, l'année du serpent venait de débuter en Chine. Et que symbolise le serpent ? Le changement, la transformation, la sagesse. Le serpent change de peau. C'est précisément cette transformation qui a également caractérisé la CFM au cours de la période précédant l'anniversaire, avec notamment une nouvelle identité visuelle et une nouvelle commission spéciale. En outre, la mue du serpent dans sa transformation évoque également la capacité de l'humain à laisser les événements derrière lui et à évoluer ainsi vers un nouvel avenir. Qui est le guide adéquat en la matière ? Le médiateur agréé, bien sûr.

Lire l'explication complète sur le thème, par Olivier Moreno, membre du Bureau, [ici](#).



La médiation en 2025

Que peut-on dire de la médiation aujourd'hui? Pour répondre à cette question, nous avons examiné de plus près les résultats du baromètre de la médiation. En outre, Marco Schoups, membre du Bureau, a présenté notre dernier projet, la Charte MARC pour les entreprises. Il l'a fait avec la collaboration des partenaires FEB, IJE, ADEB-VBA et Embuild. La ministre de la Justice, Annelies Verlinden, a également exprimé son soutien au projet.

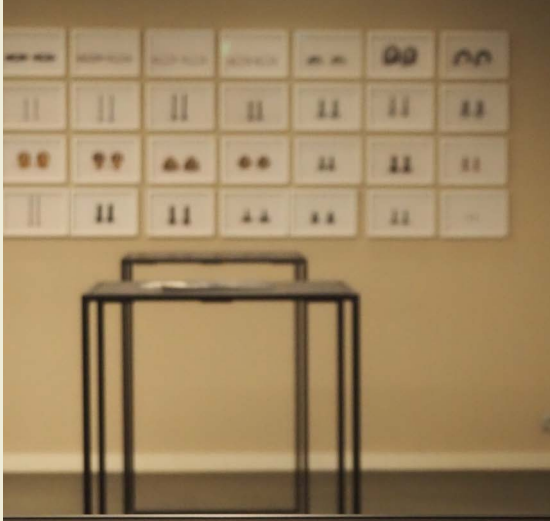
La médiation et l'IA

Le serpent symbolise notamment l'innovation et le renouveau. Nous avons donc profité de cette journée centrale pour nous tourner vers l'avenir, vers un sujet qui a fait la une de tous les journaux en 2025 : l'intelligence artificielle. Le médiateur franco-américain Thomas Gaultier, avec Marie-Anne Bastin et Julien Bouillot, a montré les possibilités de médiation avec l'IA.

Les orateurs ont posé une question et la réponse de ChatGPT a résonné dans

la salle. En français. Parler en néerlandais n'était pas à l'ordre du jour pour le bot lors de la journée centrale. « Nous avons quand même mieux compris le français », ont chuchoté les néerlandophones alors que le charabia inintelligible provenant des haut-parleurs remplissait la salle. Bien que ChatGPT doive encore développer ses compétences linguistiques, la session a quand même montré des possibilités prometteuses. Gaultier et ses collègues ont également en même temps souligné les domaines dans lesquels nous devons être vigilants.

La démonstration a non seulement émerveillé les participants, mais elle les a aussi laissés avec de nombreuses questions. Maud Piers, professeure et chercheuse à l'Université de Gand, Laurent Tonnus, médiateur agréé et vice-président de la Commission Déontologie, et Amaury Lenoir du Conseil national de la médiation en France, ont approfondi le sujet et partagé leurs idées avec l'auditoire.



Charte MARC

« Les conflits sont inévitables, mais la manière dont nous les abordons fait toute la différence. » C'est le message que nous avons lancé lors de la journée centrale sous la forme de la Charte MARC pour les entreprises. En signant la Charte, les entreprises peuvent montrer qu'elles s'engagent à tenter de résoudre les conflits à l'amiable.

Le concept de « mediation pledge » existait déjà dans le monde anglo-saxon pour ancrer la médiation dans le monde de l'entreprise. Aujourd'hui, nous nous investissons également en Belgique pour aider la médiation et d'autres formes de résolution des conflits à l'amiable à s'enraciner dans les entreprises par ce biais.

Lors du lancement, nous avons pu compter sur le soutien de partenaires clés. C'est ainsi que Pieter Timmermans, directeur général de la FEB, décrit la Charte comme un levier qui permet aux entreprises de pérenniser leurs relations avec leurs travailleurs, leurs fournisseurs et leurs partenaires. « Dans une économie où l'efficacité de la collaboration n'est plus à prouver, cet engagement est plus judicieux que jamais », a-t-il ajouté.

Six signatures ont été apposées sur la charte lors de son lancement : La FEB, représentée par le président René Branders et Julie Dutordoir, directrice générale de l'Institut des juristes d'entreprise. Niko Demeester, directeur général de la fédération de la construction Embuild, et Dominique Valcke, président de l'ADEB-VBA, étaient présents pour le secteur de la construction. La CFM elle-même, représentée par son



président Peter Coene, a également signé la charte MARC.

En outre, nous avons pu compter sur le soutien de la ministre de la Justice, Annelies Verlinden. « Un accord bien négocié représente un gain de temps, de ressources et de capacités pour tout le monde », a-t-elle expliqué. « Le modèle consensuel a déjà prouvé son efficacité à plusieurs reprises, surtout dans les entreprises, où les conflits ont un impact considérable. La Charte MARC offre la possibilité d'ancrer la résolution amiable des conflits dans davantage d'entreprises ».



Avec la Charte MARC, nous invitons les entreprises à tenter d'abord de résoudre les litiges à l'amiable, avant de saisir les tribunaux. En effet, cet état d'esprit peut apporter de nombreux avantages : grâce aux MARC, une entreprise peut économiser le coût d'une procédure judiciaire longue et incertaine, allouer efficacement ses ressources et investir dans des relations commerciales durables.

Les signataires de la Charte MARC disposent d'une série d'outils de communication pour répandre l'état d'esprit de la charte et des conseils pratiques pour lancer des MARC, tels que les fiches MARC et la check-list MARC pour les entreprises. Le logo de la charte MARC est une marque déposée montrant que l'entreprise soutient les solutions à l'amiable.

Quiconque signe la Charte rejoint un groupe de plus en plus grand d'entreprises qui choisissent d'abord de régler les litiges à l'amiable. Plus il y aura d'entreprises qui franchiront cette étape, plus les MARC seront ancrés dans notre société. Après un lancement réussi, il appartient maintenant à la CFM et à tous les ambassadeurs de susciter l'enthousiasme du monde des affaires belge pour les solutions amiables et la charte MARC.



De gauche à droite : Peter Coene (président CFM), Niko Demeester (PDG d'Embuild), Annelies Verlinden (ministre de la Justice), René Branders (président de la FEB), Julie Dutordoir (directrice générale de l'IJE), Dominique Valque (président de l'ADEB-VBA), Marco Schoups (initiateur de la Charte MARC)

**Plus d'infos ou envie d'être
le prochain signataire ?**
Rendez-vous sur sites.google.com/charte-marc



Comme tous les projets, la Charte MARC est partie d'une idée qui s'est développée au fil de nombreuses séances de brainstorming pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Mais une chose était claire dès le départ : il fallait un label permettant aux entreprises de montrer qu'elles soutenaient la charte. C'est ici qu'intervient Lukas Van Dyck, graphiste du SPF Justice, qui a conçu le logo de la Charte MARC.

« Lorsqu'on m'a demandé de concevoir un logo pour la Charte MARC, j'étais très curieux », explique Lukas. « Nous recevons régulièrement des demandes de ce type de la part de services qui relèvent de l'identité générale de la Justice. Malheureusement, nous ne pouvons pas y accéder, car il est important de maintenir l'uniformité de la marque. Lorsque j'ai l'occasion de travailler sur une telle mission, je l'attends toujours avec beaucoup d'impatience ».

La cohérence d'une identité d'entreprise est sacrée, nous ne le savons que trop bien ici. C'est la raison pour laquelle Lukas s'est inspiré de notre nouveau look. « J'ai décidé d'utiliser les mains de votre logo ; les formes géométriques et l'aspect humain créent ainsi une image puissante. Et pour moi, serrer la main

La charte prend forme

À propos du logo de la Charte MARC

de quelqu'un, c'est vraiment significatif pour le monde de l'entreprise ».

Des mains qui se serrent donc. Mais était-ce simple ? Rien n'est moins sûr : « Réfléchir au concept n'a pas été difficile, car la Charte était déjà très élaborée. On peut voir les choses ainsi : vous aviez préparé l'instrument parfaitement accordé et j'ai pu faire de la musique avec. Ces mains ont cependant fait l'objet d'une réflexion approfondie. Tout artiste vous le confirmera : les mains sont la partie du corps la plus difficile à dessiner, surtout avec ces formes géométriques et ces angles précis. »



Vous aviez préparé l'instrument parfaitement accordé et j'ai pu faire de la musique avec.

Le lancement de la Charte MARC a bénéficié d'une grande attention de la part de la presse spécialisée. Le projet de Lukas a donc également été diffusé dans toute la Belgique par le biais de différents canaux, ce qui le rend fier. « L'avantage de travailler dans l'administration, c'est que nos projets ont vraiment un impact positif. La Charte MARC en est un bel exemple. »

20 ans de médiation, 1 an de célébration

La CFM a célébré le 20e anniversaire de la loi sur la médiation en organisant le Mois de la Médiation et en lançant la Charte MARC. Toutefois, plusieurs organisations de médiation et de formation ont également célébré l'anniversaire de la loi sur la médiation ou leur propre anniversaire lors de leurs événements en 2025. Les invitations ont été nombreuses, et lorsque la médiation est mise à l'avant-plan, la CFM y participe avec enthousiasme. Quelques faits marquants :

23 janvier – CEPANI

La CFM veut aider les gens à trouver le mode de résolution le plus approprié à leur litige. Il peut s'agir de la médiation ou d'une autre forme de résolution amiable des conflits. Le colloque du CEPANI sur la médiation et l'arbitrage a été la plateforme idéale pour échanger des idées sur la médiation et l'arbitrage.



20 mars – Institut des juristes d'entreprise

L'Institut des juristes d'entreprise a célébré son 25e anniversaire. L'IJE, qui s'est pleinement engagé à faire connaître la médiation à ses membres, a invité la CFM à se joindre à la célébration de cette étape afin de pérenniser notre partenariat.

2 avril – Service de Médiation pour le Consommateur

Les services de médiation sont également prêts à aider les personnes en cas de conflit. Le 2 avril, nous avons célébré le 10e anniversaire du Service de Médiation pour le Consommateur. Il a présenté son rapport annuel à la Bibliothèque royale de Bruxelles, constatant que les MARC sont encore trop peu connus des particuliers et des entreprises.



3 avril – ASBL Médiation et Conciliation en droit social

L'ASBL MC Sociale a, comme nous, fêté son 20e anniversaire. Lors de cette célébration, l'ASBL a fait le point sur son travail de médiation sociale au cours des deux dernières décennies.

8 mai – MEDIV

Comment la médiation est-elle née et quel est son avenir ? La troupe d'improvisation Inspinazie a cherché la réponse auprès d'un public de médiateurs, à l'occasion du 20e anniversaire du MEDIV. Les points de vue et les contributions du public ont été mis en scène dans des sketches intéressants. Shakespeare qui ?!



16 mai, 3 octobre – GEMME

GEMME Belgique a mis la médiation en lumière à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée. Le 16 mai, nous avons participé à Bruxelles à une conférence internationale où le réseautage était à l'honneur. Des magistrats de toute l'Europe ont partagé leurs expériences de la médiation. Le 3 octobre, nous avons célébré le 20e anniversaire de l'organisation en organisant un colloque sur la médiation dans les affaires administratives.

23 mai – New Deal Academy

Peter Coene, président de la CFM, a fait le point sur 20 ans de médiation lors du congrès de médiation de la New Deal Academy à De Warande à Bruxelles. Les participants au congrès ont reçu des informations sur la manière de gérer les conflits de manière magistrale et d'y faire face de manière préventive et proactive.



6 juin – LeA Uitgevers

La gestion constructive des conflits, la médiation et le règlement à l'amiable étaient le thème du symposium de LeA Uitgevers le 6 juin. Nous avons expliqué notre rôle et notre mission dans le paysage belge de la résolution des conflits au cours d'un après-midi de contributions inspirantes sur la médiation, la négociation et la coopération entre les acteurs judiciaires et extrajudiciaires.

26 juni – Pro Mediation

La médiation, c'est la connexion. Les collaborateurs de Pro Mediation le savent aussi. Avec « Beyond Connect: Mediation, Justice & Alumni », nous avons profité d'une soirée centrée sur la construction de ponts entre la médiation, le droit et la société. Peter Coene a parlé du rôle de la CFM et Ivan Verougstraete, assesseur de la Commission Déontologie, a fait part de son point de vue sur la nécessité d'une législation agile et tournée vers l'avenir dans le paysage de la médiation.



18 septembre – Uw Bemiddelaars

Chez Uw Bemiddelaars, nous sommes à nouveau revenus sur 20 ans de médiation en Belgique. Les participants des différentes professions ont montré que tout le monde souhaite collaborer de manière pluridisciplinaire et que les médiateurs sont prêts à nouer des liens entre les différentes disciplines. (Source : Peter Crab, président de Uw Bemiddelaars vzw)

Médiation transfrontalière

La Commission fédérale de Médiation est l'ambassadrice de la médiation, en Belgique comme au-delà de nos frontières. Mais quelle est la place de la médiation transfrontalière ? En 2025, l'accent a été mis de plus en plus sur le partage des connaissances et les réunions avec des médiateurs en dehors de la Belgique. De nombreuses nouvelles idées ont émergé au fil des différents moments d'échange. Elles ont également mis en lumière le renforcement de notre position en tant que centre d'expertise, ainsi que notre rôle exemplaire pour d'autres pays dans le domaine de la résolution amiable des conflits.

18 mars – UGent

Si la médiation est la réponse, quelle est la question ? Cette question était le thème d'une conférence donnée par la professeure norvégienne Anna Nylund (Université de Bergen) à l'université de Gand le 18 mars. La conférence a été organisée en collaboration avec l'*Instituut voor Procesrecht* dans le cadre de la chaire Marcel Storme. Nous avons pu étendre nos connaissances sur les origines de la médiation, sa place dans le droit international et les différences entre les systèmes belge et norvégien.

23 juin – Délégation marocaine

Une délégation du ministère marocain de la Justice est venue à Bruxelles les 23 et 24 juin pour en savoir plus sur la médiation en Belgique. Cette visite, organisée par le service Relations internationales du SPF Justice, s'inscrivait dans le cadre du programme MA-JUST, un projet visant à rendre la justice au Maroc plus accessible et plus efficace afin qu'elle puisse également offrir davantage de protection. Nos membres ont expliqué le système de médiation belge et répondu aux questions de la délégation.





30 septembre – France Travail

Dans le cadre du Mois de la Médiation, des médiateurs de France Travail sont venus à Bruxelles pour animer un atelier sur la médiation sociale dans le milieu du travail en France. Leurs explications sur le système français ont souligné la définition large des termes « médiation » et « médiateur ». Il était frappant de constater que toute personne jouant un rôle de médiation, quel que soit le contexte, aspire au bien-être et à des solutions gagnant-gagnant.



9 octobre – Délégation tunisienne

Une délégation de l'association tunisienne de médiation a participé à la Semaine de la Médiation et a rencontré de nombreux médiateurs agréés lors des moments de réseautage de la journée centrale. Les médiateurs tunisiens sont rentrés chez eux avec de nouvelles idées et une motivation renforcée pour promouvoir les solutions à l'amiable.



10 octobre – Journée européenne

Ceux qui souhaitent en savoir plus sur la médiation dans nos pays voisins ne pouvaient manquer la session de l'après-midi de la journée européenne de la Semaine de la Médiation. Les participants ont pris connaissance des pratiques de médiation et des réglementations relatives aux solutions à l'amiable aux Pays-Bas (Mediatorsfederatie), en France (Conseil national de la médiation) et au Luxembourg (ALMA). Les contacts que nous avons noués avec nos invités au cours de cet événement seront sans aucun doute une source d'inspiration pour des évolutions futures.



16 octobre – Annecy

Un format similaire a été organisé le 16 octobre. À Annecy, France Travail a organisé une table ronde sur la médiation en entreprise. Barbara Gayse, cheffe d'équipe au sein de la CFM, y a parlé du système de médiation en Belgique avec des représentants de la France, du Luxembourg et de la Suisse. Qu'en est-il ressorti immédiatement ? En France, les médiations dans le cadre des conflits au travail sont beaucoup plus fréquentes que chez nous ! Il sera intéressant d'explorer davantage le système français de médiation sociale.





17 octobre – Paris

Au lendemain de la table ronde d'Anney, Barbara Gayse, accompagnée d'Ivan Verougstraete de la Commission Déontologie, était l'invitée de l'Université française Panthéon-Assas pour un congrès sur la déontologie du médiateur dans la pratique. Le congrès, organisé en collaboration avec le Conseil National de la Médiation, a soulevé la question d'actualité du rôle possible de l'intelligence artificielle dans les solutions amiables. La nouvelle plateforme AmiaLib jouera un rôle central en la matière en France. Le contenu abordé lors de la conférence concordait avec notre propre réflexion sur la médiation et l'intelligence artificielle au cours de la journée centrale de la Semaine de la Médiation. La Commission continue à suivre de près ces évolutions pour continuer à veiller à la qualité de la profession.



24 novembre – Délégation croate

La journée européenne organisée dans le cadre de la Semaine de la Médiation a rassemblé un panel international, mais aussi un public international. Des représentants du Center for Peaceful Resolution of Disputes en Croatie ont suivi la session en ligne avec beaucoup d'intérêt. Peu de temps après, on leur a demandé s'ils pouvaient venir à Bruxelles pour que nous puissions leur parler du système de médiation belge. Nous ne manquons jamais l'occasion de partager nos connaissances, nous avons donc eu le plaisir d'accueillir la délégation croate le 24 novembre. La médiation fait partie intégrante du ministère de la Justice en Croatie depuis 2023, ce qui présente de fortes similitudes avec notre système. Pour les collègues croates, la réunion a été une source d'inspiration, et pour nous elle a été l'occasion d'établir de nouveaux contacts et de renforcer ainsi la coopération européenne.

27-28 novembre – MfN

Fin novembre, la *Mediatorsfederatie Nederland* (Fédération néerlandaise des médiateurs) - invitée quelques semaines plus tôt à notre Semaine de la Médiation - a invité l'équipe à participer à son congrès annuel sur la médiation à Bussum. « Les mots comptent » était le thème et le fil conducteur de la conférence au cours de laquelle les médiateurs néerlandais ont eu l'occasion d'affiner leurs connaissances de la profession. Nous avons également parlé à la MfN du système néerlandais de formation permanente. Cette concertation intéressante a été une source d'inspiration pour les changements à venir dans notre propre système en Belgique.



En bref

Outre les commissions permanentes et spéciales, la CFM s'appuie également sur l'engagement de nombreux bénévoles au sein de divers groupes de travail, notamment ceux liés aux commissions spéciales et le groupe dédié à la médiation pro bono.

En 2025, ce dernier s'est concentré sur deux objectifs : informer les médiateurs et les professionnels de première ligne et sensibiliser les magistrats et leurs services d'appui à l'existence de la médiation pro bono subventionnée.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a organisé quatre ateliers en ligne pendant le Mois de la Médiation, qui ont réuni au total plus de 200 participants. À l'intention des médiateurs, le groupe de travail a élaboré un guide sur l'aide juridique gratuite, comprenant des modèles et des annexes. Il a également facilité les contacts entre les antennes locales en Flandre et à Bruxelles et les présidents des tribunaux de première instance, soutenu les médiateurs bénévoles et fait office de point de contact entre ceux-ci et les tribunaux.

En 2026, le groupe de travail entend poursuivre le développement du réseau francophone d'antennes, intensifier la sensibilisation des citoyens, des médiateurs et des magistrats via divers canaux de communication, et explorer les possibilités de la médiation pro bono auprès des mineurs.

En bref, le groupe de travail continue de se consacrer à une ambition centrale : rendre la médiation accessible à tous.



Pourquoi êtes-vous médiateur ?

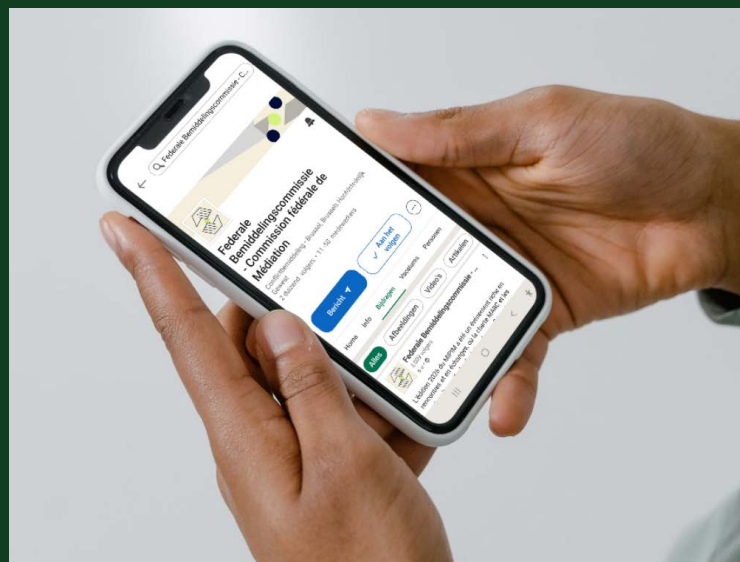
Assez parlé de nous ! À vous maintenant, médiateur agréé. Nous avons hâte de connaître votre histoire.

Qu'est-ce qui vous pousse à exercer la profession de médiateur agréé ? Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans la médiation ? Quel est l'aspect qui vous plaît le moins dans la profession de médiateur agréé ? Vous avez un cas particulier dont vous souhaiteriez faire part à vos collègues médiateurs ? Nous aimerions en savoir plus !

Notre boîte mail est toujours prête à recevoir votre histoire.

Ne manquez aucune actualité de la CFM.

Suivez notre page sur LinkedIn !



Vous avez une question concernant la médiation, votre dossier, la Charte MARC ou d'autres questions relatives à la CFM ?

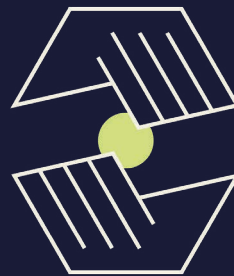
L'équipe CFM est là pour vous aider !

Envoyez-nous un e-mail à l'adresse secr.commissiondemediation@just.fgov.be.



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
JUSTICE

.be



**Commission
fédérale
de Médiation**



www.fbc-cfm.be



secr.commissiondemediation@just.fgov.be



Boulevard Simon Bolivar 30
1000 Bruxelles

Rapport d'activités